



Bureau
d'information
et de
communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT

Plan climat: une stratégie et des mesures ambitieuses pour réduire les risques et protéger la population

Face à l'urgence des changements climatiques, le gouvernement vaudois lance le premier volet d'une stratégie à long terme: réduction entre 50% et 60% des gaz à effet de serre d'ici à 2030 et neutralité carbone territoriale d'ici à 2050. En plus de politiques publiques déjà engagées dans des domaines tels l'assainissement énergétique des bâtiments, le développement des transports publics ou la protection de la biodiversité, le Conseil d'Etat prévoit, comme première impulsion, un investissement de 173 millions de francs dès 2021. Ajoutés aux montants déjà acquis et à l'effet multiplicateur sur l'économie vaudoise, l'effort cantonal pour le climat s'élève à plus de 1,3 milliard de francs.

Dans cette période de grands bouleversements suite à la crise sanitaire du COVID-19, le climat reste au centre des préoccupations du Conseil d'Etat. Dans une première phase, le gouvernement a défini trente mesures stratégiques et a réservé 173 millions de francs d'investissements pour donner une impulsion permettant une mise en œuvre sans délai. Ces investissements viennent s'ajouter aux montants déjà acquis de quelque 702 millions et à l'effet multiplicateur sur l'économie vaudoise du Programme bâtiments de la Conception cantonale de l'énergie. En tout, la quotité de l'effort cantonal pour le climat s'élève donc à ce jour à près de 1,347 milliards.

La première étape d'un processus évolutif

Pour souligner l'importance des enjeux climatiques, le Conseil d'Etat présente *in corpore* sa stratégie et son Plan climat « première génération », prêt à être mis en œuvre par les départements. Pour le gouvernement vaudois, les actions engagées en faveur du climat constituent une première réponse. Elles joueront un rôle de moteur dans de nombreux domaines et assureront des retombées bénéfiques pour la santé, l'emploi ou l'économie.

Priorité de son programme de législature 2017-2022, la stratégie du Conseil d'Etat vaudois pour la protection du climat marque en effet le début d'un processus évolutif qui impliquera, dans une deuxième phase, une large consultation de la collectivité.

Décliné en trois axes stratégiques – réduction, adaptation, documentation – le Plan climat cantonal s’inscrit dans la lignée des engagements pris par la Confédération dans le cadre de l’Accord de Paris. Le gouvernement vise ainsi une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 50% à 60% sur le territoire vaudois d’ici 2030 et la neutralité carbone en 2050.

Le renforcement et l’accélération de politiques publiques déjà engagées

Ce premier plan d’action à hauteur de 173 millions est destiné à mettre en œuvre rapidement des mesures portées par tous les départements : augmentation de l’offre en transport public régional, assainissement des bâtiments de l’Etat, protection de la population contre les dangers naturels et les risques sanitaires, accompagnement des communes dans leurs politiques climatiques, soutien aux agriculteurs dans leur pratique favorable à la captation de carbone, renforcement de la formation comme moteur de changement, adaptation dans la gestion de la forêt, etc. Ces différentes mesures seront soumises au Grand Conseil en fonction de l’avancement des travaux, portés par chaque département.

En parallèle à la mise en œuvre des premières mesures, les travaux destinés à élaborer la 2^e génération du Plan climat débiteront durant cette législature encore. Une plateforme de consultation permettra un large dialogue avec la collectivité, les milieux économiques, le monde académique et les communes.

A ces mesures, il faut ajouter l’ensemble des politiques publiques déjà menées par l’Etat de Vaud et répondant à des objectifs climatiques (Conception cantonale de l’énergie, stratégie des interfaces de transport, actuel Plan directeur cantonal, Plan d’action biodiversité, etc.). La stratégie mise en place permettra donc de renforcer et de compléter les moyens déjà engagés, en cohérence avec l’Agenda 2030 cantonal en préparation.

Une nouvelle gouvernance pour une politique climatique forte

Du point de vue de la gouvernance, la conduite opérationnelle du Plan climat sera assurée par un-e délégué-e du Conseil d’Etat, dont le poste a été mis au concours. La cheffe du Département de l’environnement et de la sécurité (DES) en présidera le pilotage stratégique transversal. La création d’une Unité Plan climat, rattachée au secrétariat général du DES, vient compléter le dispositif.

Une politique climatique forte à l’échelle du Canton, mais également de la Suisse, est indispensable pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et faire face aux changements qui vont l’impacter. Le Conseil d’Etat se rallie, en outre, aux différentes études qui démontrent que le coût de l’inaction sera plus important que celui de l’action. Pour le Conseil d’Etat, il faut agir aujourd’hui pour les générations futures.

En présentant son Plan climat cantonal, le Conseil d’Etat répond également à plusieurs objets déposés au Grand Conseil (cf. annexe).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 juin 2020

TÉLÉCHARGEMENTS